

CONSEIL DE DIRECTION**PROCES-VERBAL****de la séance du 13 décembre 2010****Présents**

Hervé FRADET, Laurent GERMAIN (départ à 9h48), Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN (départ à 10h08 - procuration à Pierre MEYNARD), Maxime SAADA (départ à 10h07), Robert SKIPPON.

Manon AUBRY, Alexis GIROULET (départ à 10h11), Valentine LEPAGE, Robin RIVATON, Eve ROBERT, Nicolas ROBIN, Pierre SAGLIER (départ à 10h16), Manuela DOBRESCU.

Ali ZEROUATI, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (départ à 10h07), Jean-Claude CASANOVA, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU, Jean-François SIRINELLI (départ à 9h50 – procuration à François HEILBRONN).

Absents ou excusés

Erhard FRIEDBERG (procuration à Michel PEBEREAU), Christian LEQUESNE.

Bastien IRONDELLE.

Marie-Louise ANTONI (procuration à Michel PEBEREAU), Jean-Paul FITOUSSI, Axel KAHN Anousheh KARVAR (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN), Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Richard DESCOINGS

Hervé CRÈS

Francis VERILLAUD

Nadia MARIK

Cyril DELHAY

Julien PALOMO

François-Antoine MARIANI

Isabelle BOSSARD

Nelly ANTOINE

Dolly CARENE

Myriam DUBOIS MONKACHI

Pascale LECLERCQ

Isabelle FRANCOIS

Françoise MELONIO

directeur,

directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité,

directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,

directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,

directeur de la communication,

chargé de mission à la DES,

chargé de mission auprès de Richard Descoings,

chargée de mission auprès d'Hervé Crès,

représentante du recteur,

assistante d'Hervé Crès,

co-directrice de la scolarité,

co-directrice de la scolarité,

directrice des finances,

doyenne du Collège Universitaire.

- | | | |
|------|---|------|
| I. | Avis sur la proposition de budget 2011 de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris | p. 2 |
| II. | Présentation du programme Europe-Afrique du Collège Universitaire | p. 8 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 novembre 2010 | p. 9 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses | p. 9 |

CONSEIL DE DIRECTION

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2010

La séance est ouverte à 8 heures 37 sous la présidence de Michel PEBEREAU.

Michel PEBEREAU introduit la séance en présentant les procurations :

Erhard FRIEDBERG et Marie-Louise ANTONI donnent procuration à Michel PEBEREAU

Anousheh KARVAR donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN

I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2011 DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS

En préambule, Richard DESCOINGS remercie les membres de la commission des finances et du Conseil de direction pour leur travail approfondi sur le budget. Il débute ensuite son intervention sur les incertitudes relatives à l'année 2011, année vis-à-vis de laquelle le budget doit être fondé, argumenté, et planifié, notamment sur le plan de la croissance économique.

a) Exposé

Richard DESCOINGS explique que depuis sa signature d'accord contractuel avec l'institut, l'État respecte ses engagements avec l'Institut, ce qui facilite la gestion de la trésorerie. L'État n'a jamais démenti son soutien à Sciences-Po, quelles que soient les majorités parlementaires. Ainsi, dans les 15 dernières années, la moyenne du développement de ses investissements dans l'institut est de 6 %. Richard DESCOINGS explique que l'État a décidé de passer d'une forme de contrat quadriennal à une forme de contrat quinquennal, prorogeant d'une année ce contrat.

Il évoque ensuite les collectivités locales : la région Île-de-France d'une part, qui finance le campus parisien, la bibliothèque (à hauteur d'un million d'euros) et diverses bourses pour la mobilité des étudiants étrangers, et la mairie de Paris d'autre part, pour son apport dans le financement des bourses et son soutien à l'acquisition de l'immeuble qui contient les locaux de l'institut. Richard DESCOINGS remercie d'ailleurs le maire de Paris d'avoir tenu compte des travaux réalisés par l'institut dans la fixation du prix de vente. Malgré un horizon économique incertain, Richard DESCOINGS explique que d'autres collectivités locales participent au financement de l'institut. Il note tout de même que le financement apporté par le Conseil général des Alpes-Maritimes n'a pas été confirmé.

Au chapitre des autres financeurs, Richard DESCOINGS remarque l'importance croissante de la commission européenne, dont les financements permettent aux étudiants de troisième année de partir étudier à l'étranger ou sont adressés au titre de la recherche scientifique. Le directeur remarque que dans la compétition très rude entre les établissements de recherche, les décisions de la direction générale de la recherche sont autant de signaux positifs de la qualité des productions scientifiques de l'institut. Deux enseignants-chercheurs de l'institut viennent d'ailleurs d'obtenir une bourse du Conseil européen de la recherche. De la même façon, deux professeurs d'économie de l'institut ont obtenu des chaires d'excellence de l'agence nationale de la recherche en 2009 et en 2010. Pour Richard DESCOINGS, cette reconnaissance académique de la production scientifique de Sciences-Po est profitable à tous, y compris aux étudiants. Il conclut sur le fait que sans ces financements privés, l'institut n'aurait pas la possibilité de procéder à des recrutements pertinents.

S'agissant des entreprises, Richard DESCOINGS explique que les incertitudes économiques les conduisent à réviser leur mécénat, ce qui renforce l'importance des équipes chargées de les convaincre

de poursuivre, voire de renforcer leurs aides financières. Si Sciences-Po a réussi à stabiliser les financements institutionnels, il n'y est pas parvenu pour la taxe d'apprentissage, pour plusieurs raisons :

- la volonté gouvernementale de réorienter la taxe d'apprentissage vers les apprentis
- la rétractation de la masse salariale globale qui détermine le produit global de la thèse d'apprentissage
- l'autonomisation des universités et leurs appels aux fonds privés

S'agissant des personnes physiques, Richard DESCOINGS fait savoir que les levées de fonds vont croissant : l'institut atteint près de 8 millions d'euros de ressources cumulées sur ces levées de fonds aux États-Unis, au Royaume-Uni et en France. Il précise que si seules les sommes reçues en France sont comptablement intégrées au document, les bourses des étudiants peuvent être financées par le trust du Royaume-Uni où la fondation américaine. Richard DESCOINGS signale encore que les engagements de versement ne peuvent être intégrés au document comptable, si bien que ce document ne prend pas en considération certaines sommes obtenues à la fin de l'année 2010.

Richard DESCOINGS évoque ensuite la profonde mutation de la formation continue depuis deux ans, qui ont abouti à un ressourcement de son offre et de ses méthodes. Il félicite d'ailleurs les équipes de la formation continue, qui sont parvenues à redresser puis à accroître le chiffre d'affaires ainsi que la marge (20 % d'augmentation des prestations de services). Cette marge permet de financer les coûts de structure d'une part et les autres dépenses de l'institution d'autre part.

Concernant la réforme des droits de scolarité, Richard DESCOINGS déclare qu'elle poursuit sa mise en œuvre sous les conditions décidées en 2009, ce qui explique la croissance actuelle. Richard DESCOINGS fait d'ailleurs observer que les droits de scolarité n'« explosent pas », mais respectent le schéma qui a été décidé en 2009 par les étudiants et l'ensemble du Conseil.

Au chapitre des dépenses, Richard DESCOINGS dit s'être fixé, depuis son élection, trois objectifs en matière de masse salariale :

- contenir la masse salariale en dessous de 50 %, de façon à ne pas entraver les moyens d'action
- accompagner les efforts de l'institution par une augmentation des moyens aux personnes et une augmentation du pouvoir d'achat
- procéder au recrutement de professeurs sur des contrats de droit privé, qui modifie sensiblement le périmètre de la masse salariale

Si les dépenses d'enseignement liées aux conférences de méthode accompagnent la réforme du cursus, Richard DESCOINGS signale que cela ne pourra pas être toujours le cas. Il explique que les dernières augmentations concernent les maîtres de conférences en langue et les cours magistraux. Les maîtres de conférences de méthode n'ayant pas été augmentés depuis 20 ans, Richard DESCOINGS dit avoir demandé à Hervé CRES d'examiner la possibilité de créer des contrats spécifiques pour les maîtres de conférences s'investissant le plus dans l'institut.

Concernant la croissance des ressources documentaires, Richard DESCOINGS explique qu'elle est clairement focalisée sur les ressources numériques. Si certains peuvent s'émouvoir de la baisse des supports papier, l'institut doit tenir compte des évolutions technologiques. Sciences-Po reste cependant sur un niveau d'achat annuel de 12 000 livres non numériques.

S'agissant des bourses, Richard DESCOINGS affirme que le nombre de bénéficiaires, en forte augmentation, est synonyme de réussite en matière de mixité sociale : les élèves boursiers sont ainsi passés de 7 % en 1999-2000 à 26 % en 2010. Pour Richard DESCOINGS, il serait intéressant d'observer le taux de réussite des élèves boursiers à l'université, car à Sciences-Po, les étudiants boursiers réussissent aussi bien que les étudiants non boursiers. Il ajoute que les étudiants boursiers reçoivent un complément de bourse égal à 75 % du montant délivré par le CROUS.

En ce qui concerne l'immobilier, Richard DESCOINGS rappelle que 25 sites de l'institut ont été quittés pour opérer un resserrement sur le campus, limiter son prix au mètre carré, et bénéficier d'implantations plus larges pour favoriser les échanges et la mixité. Il rappelle également que les implantations en dehors de Paris (Reims, Havre, Menton) sont développées.

Pour ce qui a trait aux dépenses de fonctionnement, Richard DESCOINGS déclare qu'elles continuent de baisser.

b) Questions et observations

Ève ROBERT dit être inquiétée par deux éléments : la baisse de la DGF par étudiant, passée de 7600 € en 2007 à 7 350 euros cette année, et la hausse continue des frais d'inscription. Si cette hausse des frais d'inscription semble être justifiée par une politique sociale « généreuse », Ève ROBERT fait remarquer que le budget dédié à l'aide sociale évolue de façon beaucoup plus lente que le produit des frais d'inscription. Elle estime que le système actuel des frais d'inscription n'est ni viable, ni soutenable sur le long terme et rappelle que ce système a été réformé quatre fois en 10 ans. Pour ces diverses raisons, Ève ROBERT dénonce une fuite en avant de l'institut et déclare que l'UNEF ne se prononcera pas en faveur de ce budget.

Richard DESCOINGS estime que les étudiants de Sciences-Po, « privilégiés parmi les privilégiés », gagneraient à observer ce qui se passe ailleurs, notamment dans les autres universités. À son sens, il est normal que l'État assure un minimum de péréquation entre les universités, et se préoccupe de la diversité sociale des étudiants sur son territoire. Sciences-Po, poursuit-il, a été augmenté deux fois moins vite que l'ensemble des établissements de recherche. Si, en qualité de chef d'établissement, Richard DESCOINGS dit avoir défendu le budget de Sciences-Po, il estime normal que l'État donne plus à ceux qui en ont besoin. Richard DESCOINGS s'étonne donc que les élèves de Sciences-Po souhaitent que l'État maintienne son niveau de subvention à l'institution au détriment des autres universités.

Il poursuit son propos en expliquant qu'une autre manière de réguler le budget de diminuer les ratios d'étudiants acceptés à Sciences-Po : si cette politique était envisagée, le ratio entre la DGF et le nombre d'étudiants serait équilibré. Richard DESCOINGS explique que si la direction générale de l'enseignement est favorable à cette démarche, lui ne l'est pas. La hausse des frais de scolarité permet d'assurer la mixité sociale et d'améliorer le sort de tous les étudiants. Pour Richard DESCOINGS, les propos d'Ève ROBERT laissent entendre un retour à la situation de l'an 2000 : les mêmes droits de scolarité pour tout le monde, sans distinguer les revenus des familles, et 6 % d'étudiants boursiers. Revenant sur les critiques portées sur la viabilité du système, Richard DESCOINGS dit entendre ces critiques chaque année depuis qu'il occupe son poste, soit 15 ans. Il conclut son propos sur la nécessaire mutualisation des ressources, et témoigne de son incompréhension vis-à-vis d'étudiants qui prennent la défense d'une situation contraire à la justice sociale.

Emmanuel GOLDSTEIN souhaite remercier la direction et l'association des anciens pour leurs efforts en matière de mécénat. Il fait observer que sur ce terrain, les marges de progression sont très importantes.

Hervé FRADET remercie à son tour Richard DESCOINGS d'avoir saisi la question des rémunérations des maîtres de conférences. À son sens, beaucoup de maîtres de conférences pourront accepter le fait qu'une augmentation de cinq euros par heure présenterait finalement peu d'avantages et pèserait sur le budget. Hervé FRADET estime que les maîtres de conférences pourraient être intéressés par une différenciation de la rémunération à proportion de leur engagement et de leur ancienneté. Il rappelle qu'il est extrêmement difficile de quantifier la rémunération d'une heure de conférences. Selon lui, l'essentiel ne porte pas sur des éléments quantitatifs, mais sur l'« esprit » [d'engagement] et le fait de ne pas délaisser les maîtres de conférences, quelque peu oubliés depuis quelques années. Hervé FRADET estime également que la décision de Sciences-Po de procéder au recrutement de professeurs titulaires est une très bonne décision. En revanche, il rappelle que ce recrutement ne doit pas faire oublier la richesse des maîtres de conférences — « passeurs dans la vie active » — qui font de Sciences-Po une école où l'intelligence « peut être plus libre, plus variée, plus diverse qu'ailleurs ».

Alexis GIROULET revient sur l'augmentation des frais de scolarité, et explique que son syndicat souhaite un gel des inscriptions des classes moyennes, notamment en Master, pour les années à venir.

Il souhaite également la mise en place d'aménagement pour les étudiants internationaux, avec un passage du montant de l'aide sociale de 20 % à 25 %. Enfin, Alexis GIROULET interroge la direction sur la possibilité d'étendre les horaires du service de bibliothèque.

Manon AUBRY dit être ravie que la direction partage le principe de mutualisation, mais regrette que cette mutualisation « soit essentiellement portée sur le dos des étudiants » à travers la hausse des frais d'inscription. Manon AUBRY évoque à son tour les étudiants étrangers et dénonce une discrimination portée sur les étudiants extra européens, qui payent le montant le plus élevé d'inscription. Eut égard à cette situation, l'UNEF demande que soit mise en place une commission de suivi social spécifique aux étudiants étrangers, pour permettre à un maximum de ces étudiants de pouvoir rejoindre Sciences-Po quels que soit leurs revenus. Manon AUBRY aborde ensuite le problème des stages à l'étranger des étudiants de cinquième année, qui entraîne d'importants surcoûts en termes de déplacement et de pouvoir d'achat. Sur ce sujet, l'UNEF souhaite l'extension du fonds à la mobilité.

Revenant sur les maîtres de conférences, Maxime SAADA propose d'encourager des maîtres de conférences qui ont une activité principale différente à ne pas utiliser les revenus de Sciences-Po.

Nicolas ROBIN déclare que le système des frais d'inscription entraîne un certain nombre d'effets secondaires. Il propose sa substitution par un système linéarisé, avec un montant d'inscription individualisée par un étudiant, de façon à éviter les effets de seuil. Nicolas ROBIN dit comprendre que cette substitution n'est pas réalisable en l'état pour l'année prochaine, mais souhaite que le Conseil se penche sur cette question au début de l'année 2011. En revanche, Nicolas ROBIN fait observer que le contexte de crise économique mis en cause dans la hausse des frais d'inscription a également touché les ménages. Aussi demande-t-il un vote contradictoire de la résolution proposée par la direction financière, et la fixation du montant des droits d'inscription 2011 au même montant que ceux de cette année.

Laurent GERMAIN salue les efforts de la direction, réalisés dans un contexte économique peu profitable, qui permettent de dynamiser les ressources propres de l'institut. Il dément ensuite les propos de Manon AUBRY sur les droits de scolarité, qui ne représentent pas l'essentiel des ressources de l'institut. Ainsi, en valeur absolue et sur cinq ans, l'État aura porté son effort à 18 millions d'euros, soit autant que les droits de scolarité pendant la même période. Au sujet de l'évolution du périmètre des dépenses de personnel, Laurent GERMAIN souhaiterait que soient chiffrées les masses salariales des professeurs de droit privé de droit commun. Il remarque également que les charges financières, en augmentation, posent la question du niveau global d'emprunt de l'institut.

Emmanuel GOLDSTEIN intervient sur un document remis sur table. Il déclare que ce document a toutes les apparences de l'officialité, mais que son examen ne figure pas à l'ordre du jour, déjà chargé. Emmanuel GOLDSTEIN fait savoir que la distribution de documents est soumise à l'approbation du président du Conseil. Il souhaite que cela soit rappelé.

Michel PEBEREAU abonde dans le sens des propos d'Emmanuel GOLDSTEIN et dit regretter cette initiative surprenante. Il rappelle aux représentants de l'UNEF qu'il n'a pas donné son approbation à leur demande de vote contradictoire.

Nadège ABOMANGOLI dit avoir été sensible aux efforts des collectivités locales dans ce contexte budgétaire difficile. Elle interroge ensuite l'assemblée sur la position des étudiants de Sciences-Po vis-à-vis des frais d'inscription.

Nicolas ROBIN lui répond qu'une campagne a été menée avec l'UNEF sur cette question et que 1500 signatures ont été recueillies en faveur d'une pétition rassemblant les éléments qui ont été présentés précédemment sur le gel des frais d'inscription. Selon Nicolas ROBIN, les interrogations des étudiants portent sur les étudiants étrangers et l'augmentation chaque année des frais d'inscription.

Robin RIVATON fait observer qu'il a été étudiant d'une grande école, dont les frais de scolarité s'élevaient à 12 000 € par an sans considération de la situation parentale. Il dit n'avoir payé aucun frais de scolarité à Sciences-Po du fait de la progressivité des frais de scolarité en fonction des revenus.

Michel PEBEREAU déclare que la France traverse une période de difficultés économiques et budgétaires sérieuses dont la durée est indéterminée. L'organisation du financement de Sciences-Po,

qui associe la contribution des entreprises, des anciens élèves, des familles et de l'Etat, a jusqu'à présent permis d'assurer la progression à peu près permanente et rapide des dépenses de l'Institut. Rien ne permet d'espérer que cela va continuer. Pour Michel PEBEREAU, compte tenu des incertitudes économiques et des problèmes des finances publiques, il faut se préparer à une période plus difficile en termes de financement. Cela implique que l'Institut s'interroge sur ses projets de développement. L'Etat est heureusement engagé pour quelques années. Les entreprises sont de plus en plus sollicitées par divers organismes d'enseignement supérieur (à la suite de la loi d'autonomie sur les universités). En ce qui concerne la taxe d'apprentissage, elle devrait être davantage orientée vers la formation des jeunes qui n'ont pas la chance de passer le baccalauréat et d'aller à l'université : les enquêtes de l'OCDE montrent en effet que leur nombre est préoccupant. Michel PEBEREAU ajoute qu'à son avis, les financements provenant des anciens élèves devraient être concentrés sur le renforcement du « capital » de Sciences-Po plutôt que sur les dépenses ordinaires.

Au chapitre des dépenses, Michel PEBEREAU souligne que la politique de Sciences-Po en matière de bourses est généreuse et exemplaire. Pour des raisons juridiques, elle bénéficie à tous les ressortissants européens comme aux français. L'idée d'élargir cette politique sociale hors des frontières de l'Europe lui semble cependant sortir des capacités de l'Institut.

Richard DESCOINGS revient sur la situation des maîtres de conférences, qu'il décrit comme extrêmement variée. Il distingue ceux qui bénéficient de revenus issus de leurs occupations principales et ceux dont l'activité à Sciences-Po est peu ou prou la seule source de revenus. Richard DESCOINGS rappelle que la rémunération horaire des maîtres de conférences de méthodes est de 67 € bruts. Il estime qu'il est tout à fait possible d'imaginer une différenciation entre ces deux catégories de maître de conférences, mais cela suppose un certain nombre de questions d'ordre juridique.

Richard DESCOINGS remercie ensuite Laurent GERMAIN pour avoir rappelé un certain nombre de comparaisons dans la hiérarchie des moyens. Il explique que la direction de Sciences-Po cherche à développer un modèle de croissance économique fondé sur plusieurs sources de financement, de façon à poursuivre son développement lorsqu'une source se tarit. Richard DESCOINGS rappelle que pendant très longtemps, l'Institut a puisé dans ses comptes de résultats pour financer ses investissements. Il ajoute que vis-à-vis des banques, Sciences-Po présente l'avantage d'avoir de fortes chances d'être présent dans 20 ans, ce qui permet des emprunts de long terme. Richard DESCOINGS signale également que l'Institut est évalué depuis 10 ans par des agences de notation, et est contrôlé annuellement sur sa viabilité financière. Il explique encore que Sciences-Po bénéficie de taux favorables. La Caisse des Dépôts a ainsi accepté de financer à 50 % l'acquisition du 9, rue de la chaise à un taux particulièrement favorable. Par ces maturités de très long terme, Richard DESCOINGS fait savoir que la charge du paiement des intérêts et le surplus qui doit être dégagé chaque année pour assurer l'amortissement se situent tous deux dans des proportions raisonnables (l'Institut a ainsi pu rattraper l'année dernière deux années d'amortissement).

Richard DESCOINGS revient ensuite sur la demande de Mme ABOMANGO et explique que les étudiants réagissent aux frais d'inscription de façon très différente. Il dit en revanche connaître assez peu de boursiers payants zéro euro de frais de scolarité et recevant un complément de 75 % à leur bourse du CROUS montrer des signes d'insatisfaction vis-à-vis de leur situation. Richard DESCOINGS rappelle que les étudiants appartenant aux 45 % de foyers fiscaux situés dans la première moitié de l'échelle ne payent aucun frais d'inscription. Revenant sur les propositions de gel de l'ensemble des frais de scolarité, Richard DESCOINGS dit les désapprouver. Il ajoute que ce type de propositions s'apparente à une proposition d'organisation syndicale représentative des élèves les plus riches. En effet, pour la troisième année consécutive, la direction propose le gel des frais d'inscription des tranches « 920 euros » et « 1840 euros » pour les Masters qui représentent 75 % des foyers fiscaux. Dès lors, le gel demandé par l'UNEF Sciences-Po porte sur les 25 % des étudiants issus des familles les plus riches de France. Pour Richard DESCOINGS, c'est une façon comme une autre de s'opposer au système redistributif de l'Institut, vis-à-vis duquel l'UNEF Sciences-Po a toujours été hostile. Revenant sur les propos de Manon AUBRY, Richard DESCOINGS estime que le terme de « discrimination » est un mot qui ne peut être utilisé n'importe comment. Le système des droits de scolarité de Sciences-Po est forfaitaire. Or, la proposition qui consiste à démanteler les différents éléments de ce forfait pour attribuer un prix à chacun des éléments de la scolarité s'apparente selon lui à de « la marchandisation à marche forcée ». Richard DESCOINGS rappelle qu'il est prêt à accorder quelque chose pour les élèves

boursiers qui partent faire des stages à l'étranger. Mais ce qui lui est présentement demandé s'apparente à « un rabais » pour les 25 % des élèves stagiaires issus des familles les plus riches.

Richard DESCOINGS avance encore que si les représentants de l'UNEF tiennent des propos raisonnables en Conseil ou dans son bureau, les tracts de cette organisation sont, eux, d'une violence extrême. Il s'étonne que ces tracts puissent véhiculer l'idée que l'action de la direction « a pour objectif d'empêcher l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur », ou que « Richard DESCOINGS participe à la casse du service public ». Le directeur de l'institut déplore que ce tract ne fasse pas mention des actions de l'institut vis-à-vis des étudiants boursiers et s'interroge sur l'objectivité des propos qui peuvent être avancés aux étudiants afin qu'ils signent ces tracts.

Revenant sur les frais de scolarité, Richard DESCOINGS reconnaît des disparités extrêmement fortes dans les revenus des classes moyennes françaises. Il reconnaît également que les prix maximums des Masters sont sensiblement plus élevés que ceux du Collège universitaire. Richard DESCOINGS dit donc être prêt à se rallier à l'idée que, pour cette année, et de façon exceptionnelle, l'institut fasse un effort pour les niveaux 4 et 5. Concernant les étudiants hors Union européenne et la demande de porter la redistribution de 20 % à 25 %, Richard DESCOINGS dit bien vouloir « tenter cet effort ».

Vis-à-vis de l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque, Richard DESCOINGS déclare que cette extension suppose une négociation avec les organisations syndicales des salariés.

Au chapitre de la linéarisation, le directeur de l'institut déclare que cela sera observé avec une immense prudence, précisant qu'il n'est pas question de compliquer l'action des équipes de Sciences-Po, qui réalisent déjà un travail remarquable.

- *la direction s'engage à faire passer de 20 % à 25 % le taux de redistribution des droits de scolarité perçus sur les étudiants non européens et à travailler sur l'extension des horaires de bibliothèque (sachant que cela doit être discuté avec les délégations syndicales de salariés)*

c) Vote

Michel PEBEREAU soumet au vote la première résolution, relative aux droits de scolarité de l'année universitaire 2011 - 2012 pour les formations menant aux diplômes propres de l'institut pour les auditeurs libres. La résolution est modifiée de la façon suivante : 2720 est remplacé par 2660, 3400 est remplacé par 3300, 4900 est remplacé par 4760.

La résolution est adoptée par 19 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions

Michel PEBEREAU soumet au vote la deuxième résolution, relative aux formations de préparation au concours administratif.

La résolution est adoptée par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

Michel PEBEREAU soumet au vote la troisième résolution, relative aux taux de rémunération des services de procédures d'entrée.

Nicolas ROBIN déclare qu'il votera contre cette résolution, parce qu'il considère que les procédures d'entrée n'ont pas à être payantes. Il fait remarquer que les lycéens sont très rarement conscients de l'exonération des boursiers et ajoute que le concours coûte extrêmement cher, notamment pour les étudiants en provenance des DOM-TOM ou de province.

Michel PEBEREAU objecte qu'à partir du moment où un lycéen a une information suffisante pour savoir que Sciences-Po existe et qu'il peut s'y présenter, alors il est capable de se renseigner sur les conditions de cette présentation. À son sens, la direction ne cherche pas à dissimuler le fait que les boursiers soient exonérés de droits d'entrée.

Richard DESCOINGS précise que le coût de cet examen est deux fois supérieur au produit de la contribution (par les droits d'entrée). Une fois de plus, il souligne son désaccord avec l'UNEF. À son sens, les efforts doivent être portés en direction des boursiers, tandis que les étudiants les plus aisés doivent apporter une contribution.

La résolution est adoptée par 19 voix pour, 5 voix contre et une abstention

Michel PEBEREAU soumet au vote la quatrième résolution, relative à la formation continue diplômante.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU soumet au vote la cinquième résolution, relative au taux annuel des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Michel PEBEREAU soumet au vote la sixième résolution, relative à la proposition de budget de l'institut.

La résolution est adoptée par 20 voix pour et cinq abstentions.

II. PRÉSENTATION DU PROGRAMME EUROPE - AFRIQUE DU COLLEGE UNIVERSITAIRE

a) Exposé

Françoise MELONIO explique que l'intérêt de Sciences-Po pour l'Afrique remonte à plusieurs années. L'idée de ce programme est d'accroître l'intérêt des étudiants africains pour Sciences-Po, et l'intérêt des étudiants de Sciences-Po pour l'Afrique. Cette idée résulte de l'importance économique et politique de l'Afrique et de la logique des campus (de laquelle l'Afrique était absente). Françoise MELONIO ajoute que ce projet se heurte à la faible présence des étudiants d'Afrique subsaharienne dans les différents campus de Sciences-Po aujourd'hui. Pour cette raison, il est proposé au Conseil d'adopter une démarche exploratoire et expérimentale avant d'aller plus loin dans ce projet.

Elle rappelle ensuite que plusieurs missions ont été effectuées, notamment au Kenya, au Cameroun et en Afrique du Sud, afin d'examiner les potentiels de recrutement. La démarche a commencé par la création, en avril 2010, d'une commission de réflexion qui a pour mission de déterminer les spécificités de la démarche vis-à-vis de l'Afrique et les conditions de faisabilité d'une collaboration avec ce territoire. Le deuxième axe proposé est celui de la mise en place d'une expérimentation sur le campus de Paris sur le mode de ce qui avait été réalisé pour l'Asie avant la création du campus du Havre.

Il est donc proposé la création de deux conférences, l'une en français et l'autre en Anglais, articulées sur le programme commun du collège universitaire complété des spécificités suivantes, relatives au continent africain :

- un enseignement spécifique de langue (la liste sera arrêtée en fonction des candidatures et des besoins)
- un cours spécifique par semaine portant sur l'histoire ou la géographie du continent africain et ses relations avec le reste du monde

b) Questions et observations

Valentine LEPAGE demande que soit rappelé un bref historique de ce projet, dont la création est discutée depuis plusieurs années. Elle souhaite également avoir davantage de renseignements sur les modes de sélection des étudiants. Enfin, elle se demande s'il ne serait pas envisageable d'étendre les bourses à de nouveaux critères sociaux, puisque ses étudiants ne seront pas éligibles aux bourses du CROUS.

Françoise MELONIO déclare que l'implantation à Paris ne préjuge rien de ce qui sera décidé par la suite. Le projet se présente avant tout comme un protocole expérimental, et la décision d'implantation n'a pas encore été prise. La localisation parisienne de cette expérimentation est inhérente au fait qu'il n'était pas possible d'implanter deux conférences dans les autres campus. Concernant le mode de sélection, elle fait savoir qu'il sera le même pour tous les campus. La sélection (dossier, examen du

dossier, entretien) sera réalisée en divers endroits du monde, et les candidats européens pourront passer devant une commission parisienne.

Richard DESCOINGS ajoute que les villes de Montpellier et Toulon étaient candidates à cette expérimentation. Pour Montpellier, il explique que les négociations avec le maire ont été difficiles. En ce qui concerne Toulon, Richard DESCOINGS dit avoir estimé que la marque universitaire de la vie n'était pas suffisante. Pour éviter de perdre davantage de temps, Richard DESCOINGS explique qu'il a décidé de procéder à l'implantation de cette expérimentation en Île-de-France. S'agissant des bourses, Richard DESCOINGS souhaite l'optimisation de leur financement. Mais si le Conseil régional d'Île-de-France est favorable au financement de cette expérimentation en dehors de Paris, il est moins favorable à un financement des bourses.

c) Vote

Michel PEBEREAU soumet le programme pilote au vote.

Le programme pilote est adopté à l'unanimité.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2010

Hervé FRADET souhaite que son intervention en bas de la page trois soit modifiée de la façon suivante : « *souligne que les classes préparatoires marocaines ont adopté un programme identique à celui des grandes écoles françaises* ».

Sous réserve de cette modification, procès-verbal est adopté

IV. QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON évoque la réforme de l'enseignement en anglais à Sciences-Po, instituée au printemps de 2009. Certains éléments de cette réforme (notamment la notation) ayant été jugés difficiles pour les étudiants, il a été décidé d'accepter un système de notation plus simple pour l'accréditation. Or, Robert SKIPPON fait savoir qu'à l'occasion de la dernière réunion du groupe de travail, le directeur du département de langues, Richard COLLINS, a expliqué qu'il lui appartiendrait désormais de délivrer cette note. Robert SKIPPON affirme que les professeurs estiment que cette décision, unique au département de langue, est inique et inacceptable. Il demande au Conseil de direction d'inviter la direction à intervenir auprès de Richard COLLINS pour qu'il laisse aux professeurs le choix d'attribuer la note.

Richard DESCOINGS suggère à Robert SKIPPON de s'entretenir de ce problème avec lui et Hervé CRES avant de passer par le Conseil de direction.

La séance est levée à 10 heures 20